

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 7 (1934)

**Heft:** 10

**Artikel:** Chalets ou maisons de bois?

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-119923>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

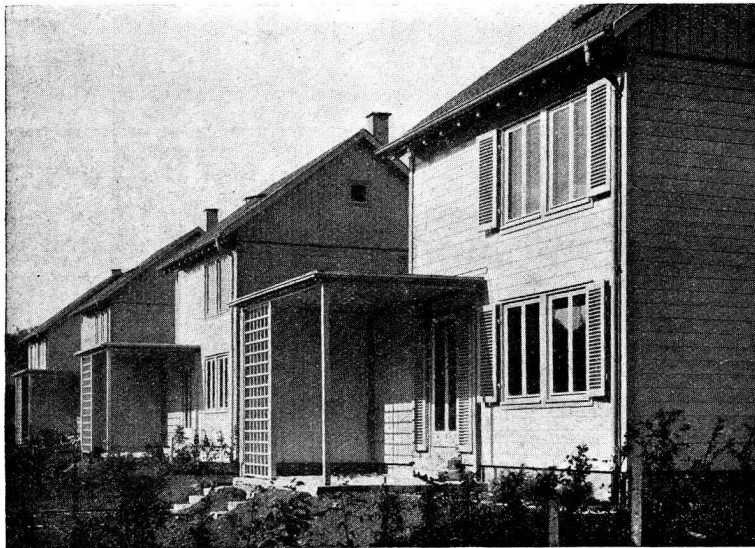
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Groupe de maisons en bois construit à Winterthur, 1934.**

**KELLERMULLER & HOFMANN**  
architectes, à Zurich et Winterthur.

## Chalets ou maisons de bois ?

Ce titre n'a probablement pas la même signification pour tous nos lecteurs. Ceux qui habitent à Genève se souviennent peut-être d'une vive polémique soulevée en février 1934 par l'interdiction prononcée contre la construction d'un « chalet suisse ». Non sans d'excellentes raisons, le chef du Département des Travaux publics avait posé la question telle qu'elle se trouve en tête de cet article.

La construction en bois a été de tout temps en honneur dans notre pays, et à certaines époques, nos charpentiers possédaient un renom des plus flatteurs. Peut-être est-ce justement à cause de la perfection du travail que l'ancienne maison de bois, dont la forme la plus populaire est celle du chalet de montagne bernois, n'a pas évolué en suivant, comme la maison de pierre, les conceptions nouvelles et les formes rationnelles exigées par les progrès de l'hygiène et du confort.

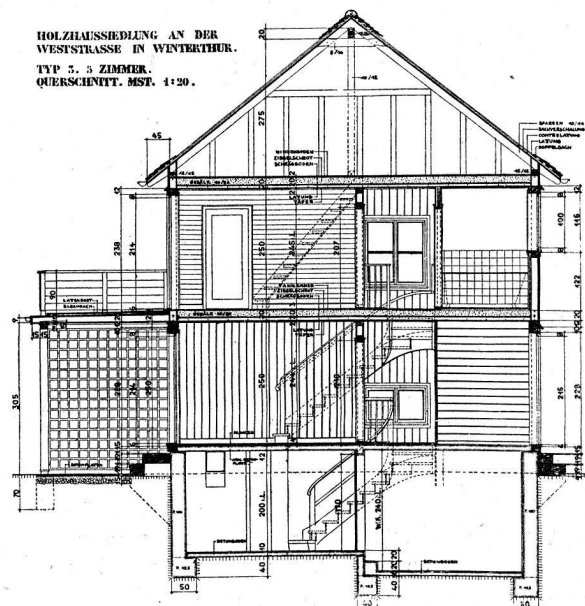
Il n'a plus été possible d'imaginer dans nos contrées une maison de bois sans évoquer un pastiche de chalet bernois. Depuis l'Exposition nationale à Genève, en 1896, le « Village suisse » a déchainé une vague de sentimentalisme mal placé et, tels des champignons, nous avons vu le chalet de fabrique, construit en série, faire tache dans nos meilleurs quartiers de villas comme dans nos plus modestes agglomérations.

Il est fort heureux qu'une réaction s'affirme pour guider la construction de la maison de bois dans une voie nouvelle chez nous. C'est parmi les exemples relevés dans les pays du nord, qui n'ont pas perdu la tradition, que nous retrouvons les formes qui s'adaptent le mieux à nos besoins.

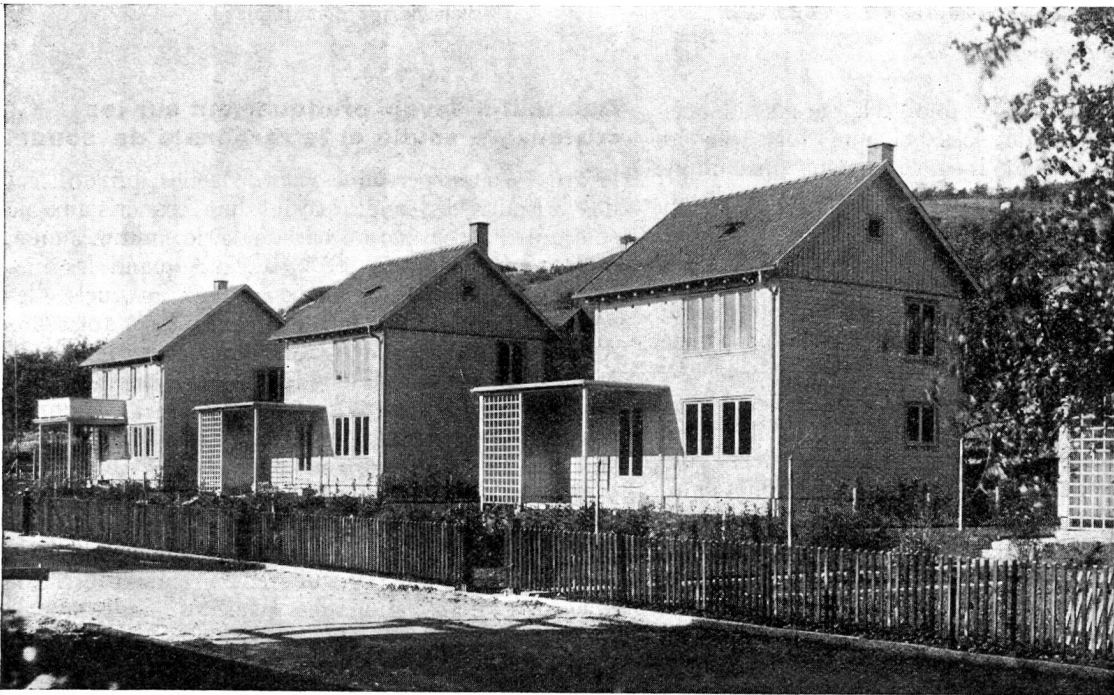
Un exemple intéressant du mouvement qui se dessine actuellement en Suisse est celui du groupe de maisons construit par le Syndicat des maîtres-charpentiers de Winterthur. Ces maisonnettes, d'as-

pect modeste et sans prétention, présentent le confort le plus complet. Durant l'exposition publique organisée pour faire connaître ce nouveau type de construction, plus de 6.000 visiteurs défilèrent dans les intérieurs meublés de façon très différente; c'est dire que l'intérêt suscité par cet essai a trouvé un écho des plus empressés chez nos Confédérés de la Suisse allemande.

Un essai de ce genre serait très certainement des plus utiles dans notre pays où la construction de bois dans les agglomérations urbaines n'a pas encore trouvé de forme propre à sa destination.



**Coupe transversale d'une maison.**  
Murs et dalle du sous-sol en béton armé.



**Groupe de maisons en bois construit par les maîtres charpentiers de Winterthur, en 1934.**  
KELLERMULLER & HOFMANN, arch.

## Nos jardins.

Cet engrais organique, que l'on désigne le plus souvent sous le nom de « ruclon », comprend tous les déchets du jardin ». Cet engrais est trop souvent mésestimé. Pour beaucoup il constitue une matière encombrante dont on se débarrasse en l'enfouissant au fond d'un minage. Tel n'est pas le cas lorsqu'on le prépare avec soin, soit en entourant la matière organique de manière à créer un milieu favorable à la pullulation des microorganismes. Tous les microbes ne sont pas tous utiles à la formation d'un bon compost; les bactéries qui travaillent par exemple dans un tas de déchets organiques n'ont aucune utilité, car elles vivent dans un milieu acide.

L'important est donc de créer un milieu favorable aux microbes qui attaquent la matière organique et la brûlent partiellement, et aux bactéries qui rendent assimilable l'azote de ces matières organiques. Rien n'est plus simple. Il suffit d'incorporer de la chaux éteinte à la masse des déchets organiques, et d'aérer le tas en le recoupant une fois ou deux pendant l'année.

Tous les déchets sont bons: débris de légumes, herbes, feuilles, etc.

Mais l'adjonction de la chaux éteinte, de cendres ou de scories Thomas est indispensable. Lorsque la terre du jardin est calcaire (10 à 20 % de calcaire), la chaux peut être remplacée par la terre. Il faut recouvrir toute la couche de déchets de 25 à 30 cm. d'une mince couche de chaux, et faire en sorte d'utiliser 3 à 5 kg. de chaux par quelque 100 kg. de déchets. Ou bien on répand 8-10

cm. de bonne terre légère et calcaire sur la couche de déchets.

Si on remplace la chaux ou la terre par les scories Thomas et que l'on ajoute encore des sels de potasse, le compost en devient meilleur, et il peut prendre la place du meilleur des engrais complets.

On fait alterner la chaux ou la terre jusqu'à ce que le tas ait 1 m. à 1 m. 50 de hauteur. A ce moment, après une fermentation de trois mois, on coupe le tas par couches verticales et on le reforme à côté. Ce brassage active la fermentation et il aide à la destruction de la vermine si on le fait vers la fin de l'automne.

Il faut prendre des précautions pour que le compost ne soit pas un milieu de culture pour les champignons et les insectes nuisibles et qu'il n'infeste pas le jardin de mauvaises herbes. Il suffit de ne jamais jeter au compost les plantes malades ou envahies par les insectes. Il faut surtout brûler les feuilles de céleri attaquées par la rouille, les plantes de haricots malades d'antracnose, les fanes de pommes de terre grillées par le mildiou; de même les tubercules et les fruits pourris.

Enfin, seules les mauvaises herbes non fleuries sont jetées au compost.

Le mélange avec des tailles d'une haie est recommandable, car l'aération du bas est mieux assurée.

Le compost est donc un excellent engrais et, vu la rareté du fumier, il est nécessaire de lui porter plus d'attention.

D.